



L'Arquebuse de Douvaine

Siège Social : C/O Roberto Estalella, 576, Rte d'Aix-les-Bains, 74600-Montagny

Tel : 06 51 26 97 55

Email: president@arquebuse74.com

Site Web : www.arquebuse74.com

Agrément DDJS : 74599 35 - N° APS : ET000851 - Siret : 450 313 358 00019

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS COMPÉTITIONS

Nom de la Compétition :			
Lieu de la compétition :			
Date de la compétition :			
Nombre de Jours :		Nombre de Tirs :	

Nom du Conducteur :	
Accompagnant 1 :	
Accompagnant 2 :	
Accompagnant 3 :	
Accompagnant 4 :	

Remboursement :	KM A/R	X 0.11€ - 1 pers X 0.15€ - 2 p et +	Péages Avec justif.	Repas x 15€	Hôtel x 40€ (hors départ.)	Total :
Conducteur :						
Accompagnant 1 :						
Accompagnant 2 :						
Accompagnant 3 :						
Accompagnant 4 :						

*Le tarif par km parcouru (Internet – Douvaine → lieu de compétition) est remboursé selon le nombre de personnes transportées : Seul = 0.10€ - 2 pers.et plus = 0.15€

Pour faire l'objet d'un remboursement, cette fiche et les justificatifs devront parvenir au Trésorier, au plus tard 15 jours après la fin du déplacement. **La fiche doit obligatoirement être signée par le Président ou vice-Président.**

Note : Les frais de péage, d'hôtel et de repas doivent faire état de justificatifs (pas de remboursement sans justificatif). Le bénéficiaire certifie conformes les informations mentionnées et atteste sur l'honneur ne pas bénéficier d'un autre remboursement pour ces frais engagés ci-dessus.

Signature Bénéficiaires

Le Président ou Vice-Président

Remboursé le : _____

Montant et Moyen de paiement : Chèque/Virement	Conduct.	Accomp. 1	Accomp. 2	Accomp. 3	Accomp. 4
N° chèque :	_____	_____	_____	_____	_____